

<https://www.aefinfo.fr/depeche/712740-sorbonne-universite-le-doyen-de-la-faculte-des-sci...>

 Anne Roy

 8 min read

Sorbonne université : le doyen de la faculté des sciences démissionne, pointant des problèmes de gouvernance

Stéphane Régnier, doyen de la faculté des sciences de Sorbonne université démissionne "pour mettre en lumière" les difficultés de l'université "dans sa gouvernance, son organisation administrative et son projet d'établissement", déclare-t-il dans un communiqué le 27 mai 2024. Il voit l'université "à un tournant entre un modèle centralisé et vertical et celui d'une université adossée à ses facultés et un cadre commun co-construit, respectueux du dialogue et des spécificités disciplinaires". Pour la présidente, Nathalie Drach Temam, "les tensions découlent de visions divergentes concernant la gouvernance". Elle revendique "une vision intégrée d'une université forte, unie par ses facultés".



Stéphane Régnier avait été réélu doyen par le conseil de faculté des Sciences et Ingénierie de Sorbonne université le 16 décembre 2021.

"Notre université est aujourd'hui en difficulté dans sa gouvernance, son organisation administrative et son projet d'établissement ; notre communauté en souffre quotidiennement. J'ai pris la décision de démissionner pour mettre en lumière cette situation, marquée par l'incapacité de la présidence à établir des relations de travail conformes aux statuts et principes qui régissent Sorbonne université depuis sa création en 2017."

C'est ce que déclare Stéphane Régnier, doyen de la faculté des sciences et ingénierie de l'établissement parisien, dans un communiqué le 27 mai 2024, par lequel il annonce avoir présenté sa démission de la fonction de doyen au 31 mai 2024. Dans son communiqué, le doyen évoque notamment des "difficultés" liées à l'organisation de la faculté et des "difficultés" interpersonnelles avec la présidence. Interrogée par AEF info, la présidente Nathalie Drach Temam nie ce dernier point et déclare "partager le constat sur la gouvernance, mais pas sur l'organisation administrative, ni sur le projet d'établissement".

Le doyen déclare apporter son soutien à Frédérique Peronnet, vice-doyenne Ressources humaines et enjeux sociaux, seule candidate déclarée pour l'heure à sa succession lors d'une élection du conseil prévue le 6 juin.

Démission à mi-mandat

Stéphane Régnier avait été réélu doyen par le conseil de faculté le 16 décembre 2021. Un mois plus tôt les élections avaient porté sa liste "Agissons" en tête chez les enseignants avec 11 élus, contre 6 pour les listes "Réunis" (de la présidente Nathalie Drach-Temam), 5 pour CGT-FSU-Sud et 2 pour "Ensemble". Sa démission intervient à mi-mandat.

"modèle centralisé et vertical" ou "cadre commun co-construit"

"Le modèle de Sorbonne université repose théoriquement sur une structuration en trois facultés : lettres, santé, sciences et ingénierie. Comme la faculté des Lettres, la faculté de sciences et ingénierie a le statut de regroupements de composantes au sens du code de l'éducation. Elle dispose d'une large liberté d'action définie par des conventions d'objectifs et de moyens négociés avec la présidence et arrêtés par les instances de l'université",

explique Stéphane Régnier. Pour lui, "cette organisation, avec des conseils facultaires élus, garantit la proximité nécessaire avec les composantes et les communautés, la présidence se concentrant sur les fonctions de stratégie, de pilotage et d'appui aux facultés."

Or, développe le doyen, le modèle d'organisation de Sorbonne université "n'est pas respecté par la présidence actuelle". Il regrette ainsi que "la convention d'objectifs et de moyens qui fonde le cadre commun partagé entre la faculté et l'université n'a jamais été mise en œuvre durant cette mandature" et souligne que "les trois facultés ont dû s'opposer à plusieurs reprises contre des tentatives autoritaires de centralisation administrative ou de modification des statuts".

En outre, Stéphane Regnier fait valoir que "la présidence affiche depuis peu, sur la base d'un bilan non partagé ni objectivé, sa volonté manifeste d'enlever toutes prérogatives aux facultés en centralisant les services, ou en supprimant les conseils élus et en nommant les doyennes et doyens". "Un changement des statuts avant l'échéance électorale de l'automne 2025 constituerait un grave déni de démocratie universitaire", estime-t-il. "Dans tous les cas, notre université se trouve à un tournant, entre un modèle centralisé et vertical et celui, conforme au projet initial, d'une université adossée à ses facultés et un cadre commun co-construit, respectueux du dialogue et des spécificités disciplinaires."

Alors que le doyen revendique "avoir placé les principes de dialogue et de coconstruction, en particulier avec les UFR, au cœur de son action", il estime faire l'objet d'une "personnalisation systématique à son encontre des critiques de la présidence", "marqueur déterminant de ce mandat". "Je me suis heurté immédiatement après ma seconde élection au refus de la présidente de travailler avec moi et de dialoguer avec l'équipe décanale", poursuit-il. Il explique avoir été "jusqu'à porter, avec l'ensemble des douze membres de l'équipe décanale, une demande de médiation auprès du rectorat de l'académie" pour faire "face à ces difficultés, et constant dans la volonté de co-construction avec la présidence". Cette demande, déposée en décembre 2024, n'a pas pu être instruite avant la démission du recteur de Paris, Christophe Kerrero en février 2024 ([lire sur AEF info](#)).

"visions divergentes concernant la gouvernance de l'université" (N. Drach-Temam)

De son côté, Nathalie Drach-Temam, interrogée par AEF info, réfute tout problème de personne et déclare n'avoir été informée de la demande de médiation ni par le doyen, ni par le rectorat. Elle fait savoir que, "le 19 mars, lors d'une réunion entre la présidente et les doyens, Stéphane Régnier a annoncé son départ pour rejoindre le 1er juin le HCERES en délégation, pour une durée de quatre ans" et s'étonne qu'il n'ait pas fait part des mêmes motivations "dans un message adressé à la communauté de la faculté des sciences et ingénierie le 5 avril", évoquant simplement des "raisons personnelles".

Pour elle, "les tensions découlent de visions divergentes concernant la gouvernance de l'université". Elle comprend la position du doyen comme "préconisant un modèle fédéraliste avec trois facultés autonomes avec leur projet, leur politique budgétaire et RH propres, tandis que l'université assurerait la gestion de la réputation et des relations internationales sans lien avec les composantes". "Ce modèle s'apparenterait à une structuration de marque avec trois établissements dotés de la personnalité morale", analyse-t-elle. Nathalie Drach Temam revendique de son côté "une vision intégrée d'une université forte, unie par ses facultés, capable d'élaborer un projet commun, de porter des projets pluridisciplinaires et de promouvoir une vision équitable et solidaire, notamment pas sa masse critique". "Cette vision porte le pilotage de l'université par des conseils centraux représentatifs des communautés de l'université, conformément aux dispositions du code de l'éducation", ajoute-t-elle.

"dès sa création, Sorbonne Université a été confrontée à des difficultés organisationnelles"

La présidente rappelle que, "dès sa création, Sorbonne université a été confrontée à des difficultés organisationnelles, notamment liées à sa structure à trois niveaux électifs". Ces problèmes, dont la présidente rappelle qu'ils ont été identifiés par le HCERES en 2018, "s'avèrent aujourd'hui plus prégnants", estime-t-elle. Dans un premier temps, le processus de fusion et d'harmonisation "a rendu difficile de les distinguer de la résistance à un projet commun et des délais inhérents à ce processus". "Il est désormais clair qu'ils relèvent de dysfonctionnements structurels", poursuit-elle ajoutant que "d'autres universités ayant adopté un modèle similaire à trois niveaux électifs rencontrent également des difficultés en matière de gouvernance".

Ces trois niveaux électifs "concernent les niveaux président, doyen et directeur de composante/UFR", poursuit la présidente qui relève que, "contrairement aux niveaux

président et directeur d'UFR, régis par le code de l'Éducation, le niveau doyen est une particularité propre à Sorbonne Université" qui "fonctionne avec un projet d'établissement, un budget, une politique RH et budgétaire, une seule personnalité morale et une identité commune". Elle rappelle que "les missions principales" des décanats, "définies par les statuts, concernent la mise en œuvre du projet d'établissement commun, la participation aux dialogues budgétaires et la gestion des locaux, en collaboration avec la présidence et le CA" – "la faculté de santé a en plus des prérogatives propres notamment sur le champ hospitalier liées aux UFR de santé".

Generated with Reader Mode